

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CLESSE**

**OBJET** : Compte financier unique 2025 du Budget Photovoltaïque

**Le vingt-trois avril deux mil vingt-six**, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 17 avril 2026

**Présents** : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Madeline RAMBAUD - Cindy RABOUAM - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA - Jordan PILLET

**Absent Excusé** : Néant

**Secrétaire** : Nadia BLANCHARD

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Mme Christine SOULARD, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se présenter ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		1 998,66 €		3 431,82 €		5 430,48 €
Opérations de l'exercice	5 039,95 €	5 040,66 €	2 144,78 €	2 459,73 €	7 184,73 €	7 500,39 €
<b>Totaux</b>	5 039,95 €	7 039,32 €	2 144,78 €	5 891,55 €	7 184,73 €	12 930,87 €
Résultats de Clôture		1 999,37 €		3 746,77 €		5 746,14 €
Restes à Réaliser						
<b>Totaux Cumulés</b>	5 039,95 €	7 039,32 €	2 144,78 €	5 891,55 €	7 184,73 €	12 930,87 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 999,37 €		3 746,77 €		5 746,14 €

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

